

INFORMATIONS PRATIQUES ET SERVICES

Accès / Horaires Consulter et emprunter Reprographie Autres bibliothèques Services pratiques

Le réseau des bibliothèques de l'Université propose un service d'emprunt et de consultation sur place des collections.

Emprunt

Bibliothèques principales

L'emprunt de documents pour les Centres Assas, Vaugirard et Melun s'effectue soit aux automates de prêt sur présentation de la carte d'étudiant ou de la carte professionnelle, soit auprès d'un bibliothécaire présent à l'accueil de la bibliothèque.

Étudiants

- [Centre Assas](#) — Cinq documents empruntables maximum dont deux codes, pour une durée de 14 jours.
- [Centre Melun](#) — Cinq documents empruntables maximum dont deux codes, pour une durée de 14 jours.
- [Centre Vaugirard](#) — Cinq documents empruntables maximum dont deux codes, pour une durée de 14 jours.

Personnels enseignants

- [Centre Assas](#) — Huit documents empruntables maximum, pour une durée de 28 jours.
- [Centre Melun](#) — Huit documents empruntables maximum, pour une durée de 28 jours.
- [Centre Vaugirard](#) — Huit documents empruntables maximum, pour une durée de 28 jours.

Les doctorants de l'université ayant des charges d'enseignement peuvent également bénéficier de ces droits en s'adressant aux bibliothécaires.

Accéder à son compte lecteur :

Pour accéder à son compte lecteur, il est au préalable nécessaire d'effectuer une recherche depuis la page du [catalogue de la bibliothèque](#).

Une fois sur la liste des résultats, cliquer sur l'encadré "Compte lecteur" en haut à droite de la page, puis entrer son login et son mot de passe ENT.

Si vous ne connaissez pas votre login, vous pouvez le retrouver sur la [page d'accueil de l'ENT](#) (avant d'entrer vos identifiants de connexion) dans la rubrique "Gérer mon compte" --> "Informations sur mon compte".

Le compte lecteur vous permet :

- De voir vos emprunts en cours et leur date d'échéance
- De prolonger la durée de vos emprunts pour les ouvrages renouvelables (voir rubrique "Renouveler ses emprunts" ci-dessous)
- De réserver les documents qui se trouvent en magasin (voir rubrique "Réservation de documents en magasin" ci-dessous)

Retours de documents

Les documents sont à rendre à la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture. Vous trouverez des banques de retours sur le site de Vaugirard ; à Assas et à Melun, les retours se font directement auprès des bibliothécaires présents dans la salle.

Les documents peuvent être rendus en dehors des horaires d'ouverture dans la boîte à livres (disponible devant la bibliothèque d'Assas, de Melun et à proximité de la bibliothèque de Vaugirard).

Renouveler ses emprunts

La plupart des ouvrages des bibliothèques d'Assas, de Vaugirard et de Melun ne sont pas renouvelables. Toutefois, il est possible de prolonger l'emprunt de certains types d'ouvrages comme les thèses, les actes de colloque ou les documents présents en magasin.

Le renouvellement se fait à partir du compte lecteur en cliquant sur le bouton "Renouveler" dans la liste des ouvrages empruntés et repousse la date de retour de 14 jours à compter de la date de renouvellement.

Réserver un ouvrage du magasin

Les documents stockés dans le magasin peuvent être consultés et/ou empruntés mais il est nécessaire au préalable de les réserver.

Pour réserver un document, il faut tout d'abord se connecter à son compte lecteur (voir rubrique "Accéder à son compte lecteur" ci-dessus), puis rechercher l'ouvrage souhaité dans le catalogue.

Attention : si le document que vous souhaitez consulter est une **revue conservée en magasin**, la réservation se fait directement en salle de lecture au **bureau de renseignement documentaire**.

Si un ou plusieurs exemplaires de cet ouvrage sont disponibles en magasin, un bouton "Réserver" apparaîtra. L'ouvrage sera ensuite accessible pour une durée de 3 jours à l'accueil de la bibliothèque sur présentation de la carte d'étudiant, quelques heures après la réservation ou le lendemain matin si la réservation a eu lieu après 16h.

Les documents provenant du magasin peuvent être empruntés pour 28 jours contre 14 jours pour les documents en libre accès en salle de lecture et l'emprunt est renouvelable une fois.

Pénalités de retard

En cas de retard, vos droits d'emprunts seront suspendus pour une durée équivalente au nombre de jours de retard multiplié par le nombre de documents empruntés (5 documents rendus 3 jours en retard entraîneront 15 jours de suspension de prêt).

À partir de 14 jours de retard, l'accès à la bibliothèque numérique est suspendu.

Il est nécessaire d'être en règle avec la bibliothèque pour consulter ses résultats d'examens et pour se réinscrire à l'université.

Bibliothèques spécialisées

Étudiants et enseignants

- [Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias \(CARISM\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Centre de droit public comparé \(CDPC\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Centre d'études, de documentation et de conférences annuelles de l'IPAG \(CEDOCA\)](#) — Durée maximale de 5 jours.
- [Centre d'études et de recherches de science administrative \(CERSA\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Centre Guy-de-La-Brosse](#) — Cinq documents empruntables maximum, pour une durée de 14 jours.
- [Centre de recherche de droit international privé et du commerce international \(CRDI\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits \(CRJ\)](#) —

- [Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire \(CRDH\)](#) —
- [Bibliothèque de droit canonique](#) — Emprunts restreints à une partie du catalogue. Cinq documents empruntables maximum, pour une durée maximale de trente jours.
- [Bibliothèque de droit civil](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Bibliothèque de droit commercial](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Bibliothèques de droit romain](#) — Cinq documents empruntables maximum, pour une durée de 28 jours renouvelable une fois.
- [Bibliothèque d'Histoire comparée des institutions de l'Europe](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- Bibliothèque d'Histoire du droit — à venir
- Bibliothèque d'Histoire économique — à venir
- [Institut de criminologie et de droit pénal de Paris \(ICP\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Institut de droit comparé \(IDC\)](#) — Cinq documents empruntables maximum, pour une durée maximale de quinze jours, renouvelable une fois.
- [Institut des hautes études internationales \(IHEI\)](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.
- [Institut Michel Villey](#) — Emprunt autorisé sur demande auprès du Secrétariat de l'Institut.
- [Laboratoire de sociologie juridique](#) — Emprunt restreint aux doctorants, personnels et enseignants-chercheurs de l'Université. Durée maximale de quinze jours, renouvelable une fois.
- [Bibliothèque du Master Juriste-Conseil des collectivités territoriales \(JCCT\)](#) — Emprunt restreint aux étudiants du Master 2 Juriste-Conseil des collectivités territoriales (JCCT).
- [Salle de Droit public](#) — Consultation sur place uniquement, aucune politique de prêt à domicile.

Les bibliothèques de Paris-Panthéon-Assas université proposent un service de reproduction, d'impression et de numérisation des documents. Des copieurs multifonctions, imprimantes ou photocopieuses sont mis à disposition des lecteurs dans les trois bibliothèques principales — Assas, Melun, Vaugirard 1 — ainsi que dans certaines bibliothèques spécialisées.

Les services de reprographie sont payants. Le règlement s'effectue soit par une carte *CARTADIS*, disponible dans des distributeurs automatiques dans les trois bibliothèques principales, ainsi que les bibliothèques spécialisées de Guy-de-La-Brosse, de l'Institut de droit comparé (IDC), et du Centre Sainte-Barbe. La carte est rechargeable et il est vivement conseillé d'écrire son nom dessus (en cas de perte). Le règlement s'effectue par carte bancaire, billets ou pièces de monnaie. Le paiement peut également se faire avec le service de paiement *Izly* de la carte étudiante.

Impressions

Les impressions peuvent être lancées à distance à partir de l'[Environnement Numérique de Travail \(ENT\)](#), sur place via une clé USB ou depuis un poste fixe.

- Pour lancer une impression depuis l'ENT, se rendre dans la Rubrique « *Mon Bureau* » puis dans le sous-onglet « *Imprimer* ».
- Pour lancer via une clé USB, un port est installé sur le côté droit des imprimantes. Des clés USB peuvent être empruntées dans les bibliothèques principales.
- Pour lancer une impression depuis un poste fixe, initier une tâche impression simple sur les ordinateurs de la bibliothèque. L'impression doit ensuite être lancée sur le copieur en sélectionnant le numéro de l'ordinateur qui a été utilisé.

Photocopies et numérisations

Vous pouvez photocopier directement sur les copieurs multi-fonctions mis à votre disposition dans les lieux cités précédemment.

Pour scanner un document, sélectionnez "Numérisation" sur le copieur ; le document chargera sur une clé USB dont vous vous serez muni au préalable.

Tarifs Cartadis

Achat de cartes avec copies (vous n'avez pas encore de carte)	Rechargement de carte (vous avez déjà une carte)
1 € = 1 carte + 6 copies	0,50 € = 6 copies (soit environ 0,08 € la copie)
2 € = 1 carte + 19 copies	2 € = 25 copies
5 € = 1 carte + 64 copies	5 € = 70 copies (soit environ 0,07€ la copie)
10 € = 1 carte + 144 copies	10 € = 150 copies (soit environ 0,06 € la copie)
20 € = 1 carte + 334 copies	20 € = 340 copies (soit environ 0,05 € la copie)
30 € = 1 carte + 509 copies	30 € = 515 copies

Attention : La reproduction des documents est réservée à l'usage privé et est soumise au respect de la législation en vigueur et de la convention passée avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) :- moins de 10% d'un livre et moins de 30% d'un périodique. Certains documents anciens ou fragiles peuvent être exclus de toute copie.

Les étudiants régulièrement inscrits à l'université Panthéon-Assas peuvent s'inscrire gratuitement dans d'autres bibliothèques.

Bibliothèque Cujas

La bibliothèque Cujas est la première bibliothèque de droit français et francophone en Europe. Elle relève d'une convention entre les universités Paris 1 et Panthéon-Assas. Elle est spécialisée dans les sciences juridiques, économiques et politiques. Elle est située au 2 rue Cujas, dans le 5e arrondissement de Paris.

Elle est accessible aux étudiants inscrits à Panthéon-Assas université à partir de la licence 2 dans les disciplines suivantes : sciences juridiques, sciences politiques et sciences économiques, et aux étudiants à partir du M1 pour les autres disciplines. L'inscription se fait sur place et est entièrement gratuite. Les documents sont consultables sur place, réservables en magasins et une partie est ouverte au prêt.

Bibliothèque Sainte-Geneviève

La bibliothèque Sainte-Geneviève est ouverte à tous les étudiants âgés de plus de 18 ans. Elle est ouverte du lundi au samedi de 10h à 22h. Il s'agit d'une bibliothèque généraliste située place du Panthéon dans le 5e arrondissement à Paris.

L'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité, gratuitement. Les documents sont consultables sur place et une partie est empruntable.

Bibliothèque Sainte-Barbe

La bibliothèque Sainte-Barbe est ouverte à tous les étudiants de l'Université ; ses collections documentaires sont généralistes. Elle est située au 4 rue Valette dans le 5e arrondissement de Paris.

L'inscription se fait gratuitement, et les documents sont consultables sur place et empruntables.

Le réseau des bibliothèques de Paris-Panthéon-Assas université propose de nombreux services à destination des étudiants,

enseignants et chargés de TD.

Prêt de matériel

La bibliothèque du centre d'Assas prête sur présentation de la carte étudiante et pendant toute la journée :

- des clés USB ;
- des casques.

Les clés USB permettent d'imprimer et de scanner des documents tandis que les Macbooks vous permettront d'utiliser les logiciels de la suite Office (Word, Excel, Powerpoint etc.), de naviguer sur Internet et d'imprimer. Pour cela, il faut aller sur l'ENT, rubrique Mon bureau > Imprimer > Dépôt et impression fichier. Les tablettes offrent les même fonctionnalités que les Macbooks.

2 casques audio peuvent être empruntés y compris aux lecteurs ayant des ouvrages en retard ou étant suspendus.

Les bibliothèques d'Assas, de Vaugirard et de Melun prêtent également sur rétention d'un titre d'identité :

- des Macbooks ;
- des tablettes.

Attention : Si les Macbooks, tablettes et casques sont rendus en retard, le lecteur a 7 jours de suspension de prêt par jour de retard pour tous les documents et portables/tablettes de la BU. Si l'étudiant emprunte une clé USB, sa carte d'étudiante ne lui sera pas rendue tant qu'il n'aura pas retourné la clé USB.

Si l'étudiant a laissé et oublié des objets dans la bibliothèque, il pourra s'adresser au personnel de la bibliothèque. La bibliothèque conserve les objets oubliés pendant un an.

Prêt de documents

Il est possible d'emprunter des documents sous conditions. Pour connaître les conditions d'emprunt, vous pouvez consulter l'onglet Consulter et Emprunter. Vous y trouverez les conditions d'emprunt ainsi que les plans de certaines bibliothèques pour pouvoir se repérer dans les collections.

Renseignement documentaire

Un service de renseignement documentaire est proposé par différentes bibliothèques. Ce service se fait soit par téléphone, soit par mail ou sur place.